Date de convocation :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE DUNIERES

22/05/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six mai deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

<u>Présents</u>: Corinne BEAL Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON (14).

Excusés: Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Christophe MOULIN), Hélène DREVET (pouvoir à Pierre DURIEUX), Pascal GOUY (pouvoir à Fabienne MANOHA), Isabelle MEYNET (pouvoir à Emeline MOUNIER), Colette MORIN (pouvoir à Pascale MERLE), Fanny MOURIER (pouvoir à Pierrick MARCON), Marie Laure OUDIN (pouvoir à Catherine MARCON), Thierry SABOT (pouvoir à Jean Paul GRANGE), Robert VALLAT (pouvoir à Patricia SOUCHON) (9).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

<u>OBJET DE LA SEANCE</u>: Création de poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

DCM 20230526-3

Monsieur Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur Le Maire indique que cet agent occupera les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux et référent cantine.

Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint technique territorial et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures hebdomadaires.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs, à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, AR Prefecture

043-214300873-2ପ**ିécide ଅଞ୍**2**େନ୍ଧ୍ରେ** ହେଲେ କଳାଚ oi relevant du grade d'adjoint technique territorial à Reçu le 07/06/2023 raison de 35 heures hebdo madaires, à compter du 1er juillet 2023 ;

Modifie en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ADMNISTRATIVE				
Rédacteur Principal 2ème classe	Secrétaire Générale	35H	à supprimer après avis CST	1
Rédacteur Principal 1ère classe	Secrétaire Générale	35H	occupé	j
Rédacteur Principal 2ème classe	Secrétaire	17.5H	occupé	0.5
Rédacteur	Secrétaire/comptable	35H	occupé	i
Adjoint Administratif	Secrétaire	35H	occupé en partie	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Secrétaire	35H	occupé	1
Adjoint Administratif	Secrétaire	35H	occupé	1
Adjoint Administratif	Référente MFS/APC	32H	occupé	0.91
Adjoint Administratif	Secrétaire	17.5H	à supprimer après avis CST	0.5
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Secrétaire	17.5H	occupé	0.5
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien Principal 1ère classe	responsable des services techniques	35H	occupé	1
Technicien	chef d'équipe services techniques	35H	à supprimer après avis CST	1
Technicien Principal 2ème classe	chef d'équipe services techniques	35H	occupé	i
Adjoint technique principal 1ère classe	responsable informatique	35H	occupé	1
Adjoint technique principal 1ère classe	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique principal 2ème classe	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique principal 2ème classe	agent des services techniques	35H	à supprimer après avis CST	1
Adjoint technique principal 1ère classe	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique principal 2ème classe	agent des services techniques - entretien	35 H	occupé	1
Adjoint technique principal 2ème classe	agent entretien	35H	occupé	i
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique	agent entretien	34H	occupé	0.97
Adjoint technique	agent entretien	35H	occupé	1
FILIERE ANIMATION				
Adjoint animation principal 2ème classe	agent intervenant à l'école	22H	occupé	0.63
FILIERE PATRIMOINE				
Adjoint du patrimoine	agent bibliothèque cantine	32.75H	occupé	0.94

- Précise que les crédits sont prévus à cet effet au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, Le Maire,

AR Prefecture

043-214300873-20230526-DCM20230526_3-DE Reçu le 07/06/2023